

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

PAPPU RESEAU

Préambule :

Pappu Réseau est une plateforme de gestion de l'activité d'accueil des acteurs de l'accès aux droits des étrangers.

Espace Accueil aux Etrangers a développé cette plateforme conjointement avec SITER qui est concepteur de solution en système d'informatique.

L'accès aux services de la plateforme Pappu proposé par Espace Accueil aux Etrangers est subordonné à l'acceptation par l'utilisateur des présentes conditions générales d'utilisation. Elles constituent donc un contrat entre Espace et l'utilisateur et les engagent juridiquement.

Article 1 : Définition

Plateforme Pappu : Désigne le système de gestion d'accueil constitué d'une application web (www.pappu.fr) et d'un logiciel téléchargeable.

Utilisateur réseau : Désigne la personne morale qui avec autorisation d'Espace Accueil aux étrangers va pouvoir déployer la plateforme Pappu. Elle se voit confier la possibilité, d'une part, de créer des utilisateurs structures et d'autre part, de consulter les statistiques des structures de son réseau par l'intermédiaire de l'application web. Dès l'autorisation accordée l'utilisateur réseau est tenu contractuellement au respect des présentes conditions générales d'utilisation.

Utilisateur structure : Désigne la personne morale qui, d'une part, se voit confier par l'utilisateur réseau la possibilité de télécharger le logiciel et d'autre part de se connecter à l'application web pour paramétrer le dit logiciel

Article 2 : Objet du contrat

Mise à disposition d'un logiciel de gestion de l'activité d'accueil destiné seulement aux acteurs de l'accès au droit dans le domaine de l'intégration.

Article 3 : Mentions légales

- **Siège social :** 22 rue Mathieu Stilatti, 13003 Marseille
- **Raison sociale :** Promouvoir et faciliter l'intégration des populations étrangères en région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Numéro de téléphone :** 04 95 04 30 98
- **Nom du directeur :** M. Denis Natanélic

Article 4 : Mises en garde

Espace Accueil aux Etrangers ne vous cède pas la propriété du logiciel ; la licence qui vous est accordée n'équivaut pas à une vente.

4-1 : L'utilisateur réseau doit veiller à ce que chaque utilisateur structure de son réseau n'utilise pas la plateforme Pappu à des fins commerciales ou encore facture son utilisation.

4-2 : L'utilisateur réseau doit être un acteur dans le domaine de l'intégration comme le stipule l'article 2 et doit veiller à ce que ses utilisateurs structures le soient aussi.

4-3 : L'utilisateur réseau doit veiller à ce que chacun de ses utilisateurs structures ne reproduisent même partiellement le contenu et services de la plateforme Pappu en référence à l'article 1335-3 du code de propriété intellectuelle.

Article 5 : Responsabilité d'Espace en cas de dysfonctionnement

Espace Accueil aux Etrangers s'engage à prendre en charge les demandes de maintenance de l'utilisateur réseau suite à un dysfonctionnement rencontré lors d'une utilisation normale de la plateforme Pappu par ses utilisateurs structures.

Article 6 : Etendue des droits concédés à Espace

6-1 : Espace peut être amené à résilier de plein droit le contrat sans préavis en cas de manquement par l'utilisateur réseau à une quelconque des dispositions ici présentes.

6-2 : Espace peut mettre à jour la plateforme Pappu automatiquement et ainsi modifier les conditions générales d'utilisation du fait de l'évolution des services. Cependant une modification des conditions tarifaires ne pourra être établie sans l'accord de l'utilisateur réseau.

Article 7 : Sécurité

Les données sont hébergées sur un serveur sécurisé.
Toutes les informations personnelles de l'utilisateur sont stockées sur une base de données cryptées.

Article 8 : Confidentialité

Les données personnelles de l'utilisateur structure saisies dans le logiciel lui sont exclusivement réservées.

A titre d'information, ni Espace Accueil aux Etrangers ni l'administrateur réseau ne sont tenus de déclarer les données personnelles qui vont être stockées par l'utilisateur structure. Il appartient à l'utilisateur structure de déclarer ses fichiers à la CNIL

Article 9 : Garanties

9-1 : À chaque licence accordée, Espace Accueil aux Etrangers s'engage à offrir une formation basique à l'utilisateur réseau permettant une compréhension du fonctionnement de la plateforme Pappu
L'utilisateur réseau est tenu à son tour de former ses utilisateurs structures.

9-2 : En cas de cessation d'activité, Espace Accueil aux étrangers s'engage à trouver un organisme repreneur permettant la continuité de l'utilisation de la plateforme Pappu

Article 10 : Conditions tarifaires

10-1 : En contrepartie de l'utilisation de la plateforme Pappu, une cotisation annuelle fixée dans le contrat est demandée à l'utilisateur réseau par an dès l'acceptation de la demande d'accès.

10-2 : Sous réserve d'acceptation, une participation financière fixée au contrat sera exigée pour toute demande :

- de formation à la carte afin d'apprendre à utiliser la plateforme
- d'importation d'une ancienne base de données de l'utilisateur structure dans le nouveau logiciel

Article 11 : Sanctions

En cas de non respect de l'article 4, l'utilisateur réseau se risque à :

11-1 : une sanction pénale en cas de délit de contrefaçon mentionné à l'article 5-3 de 3 ans d'emprisonnement et d'une amende pouvant s'élever à 300 000 euros.

11-2 : une sanction civile pour chacune des mises en gardes consistant au versement de dommages et intérêts réparant le préjudice que subirait Espace

Article 12 : Suspension des services

L'accès à la plateforme ou à certaines de ses fonctionnalités peut être occasionnellement suspendu pour permettre les interventions et la maintenance nécessaire au bon fonctionnement cette dernière.

La responsabilité d'Espace Accueil aux étrangers ne saura être retenue pour les conséquences éventuelles de l'indisponibilité.